



LE DÉPARTEMENT

**ARRÊTÉ**  
**2023-ETSPA-085**

**portant fixation des tarifs et du forfait global**  
**« dépendance »**  
**pour l'année 2023**  
**EHPAD Foyer Notre-Dame - Secteur PHV**  
**200 rue Costa de Beauregard**  
**Les Marches**  
**73800 PORTE DE SAVOIE**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES  
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand  
CS 71806  
73018 Chambéry Cedex

*N° Finess : 730780509*

Contact : Jean-Christophe BAU

☎ 04-79-60-28-45

✉ jean-christophe.bau@savoie.fr

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier de l'EHPAD Foyer Notre-Dame du 31 octobre 2022, relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - La capacité « hébergement » de l'EHPAD Foyer Notre-Dame, secteur PHV, est de 16 lits d'hébergement permanent.

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230615-2023-ETSPA085-AR  
Date de réception préfecture : 15/06/2023

**Article 2** - Tarification 2023 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire	108,98 €	à compter du 1 <sup>er</sup> juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	154,64 €	à compter du 1 <sup>er</sup> juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	123 032,16 €	versé par 1/12 <sup>e</sup>
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	73,29 €	à compter du 1 <sup>er</sup> juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	46,51 €	
GIR 5-6	19,73 €	

**Article 3** - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes de la section hébergement sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros
		Hébergement
<b>Dépenses</b>	Groupe I : <i>Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	135 783,00
	Groupe II : <i>Dépenses afférentes au personnel</i>	355 594,20
	Groupe III : <i>Dépenses afférentes à la structure</i>	185 333,00
	Déficit	0
<b>TOTAL</b>		<b>676 710,20</b>
<b>Recettes</b>	Groupe I : <i>Produits de la tarification</i>	620 715,88
	Groupe II : <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	26 856,32
	Groupe III : <i>Produits financiers et produits non encaissables</i>	29 138,00
	Excédent	0
<b>TOTAL</b>		<b>676 710,20</b>

**Article 4** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Article 5** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 13 JUN 2023

Le Président,

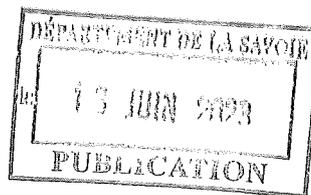


Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

Corine WOLFF

16 JUN 2023  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale



Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230615-2023-ETSPA6085-AR  
Date de réception préfecture : 15/06/2023